

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **16 décembre 2019**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Sont absents à cette séance.

Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 13 décembre et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 16 décembre 2019 tel que lu et présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 -** Résolution, volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

**4.2 -** Résolution, aide financière pour les fêtes du 125e de Saint-Camille

**4.3 -** Résolution, affectation de la réserve générale 2019, taxe d'aqueduc et d'égout

**5 - VARIA**

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

268-12-2019

**4.1 - Résolution, volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**QUE** Madame Nicole Mathieu, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**ADOPTÉE**

269-12-2019

**4.2 - Résolution, aide financière pour les fêtes du 125e de Saint-Camille**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une aide financière de 2000\$ à l'organisme "Les Activités Populaires Lellis Inc." pour l'organisation des Fêtes du 125e anniversaire de fondation de la municipalité.

**ADOPTÉE,**

270-12-2019

**4.3 - Résolution, affectation de la réserve générale 2019, taxe d'aqueduc et d'égout**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille fasse l'affectation suivante de sa réserve financière générale :

- un montant de 20,810\$ qui servira d'avance de fonds pour payer une partie du prêt du secteur desservi pour les travaux de la rue de la Fabrique;

**QUE** l'avance de fonds sera remboursé en 2021 lorsque le premier prêt sur l'assainissement des eaux sera terminé de payer et ce, à même les tarifs

d'aqueduc et d'égout en 2021.

**ADOPTÉE**

**5 - VARIA**

Aucun sujet à discuter.

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jacques Audet propose la levée de l'assemblée à 19h15, le 16 décembre 2019.